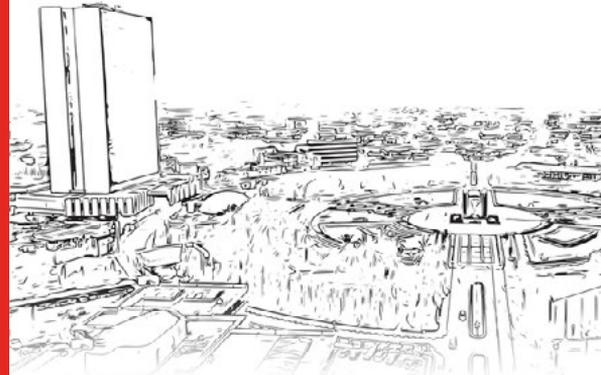


THE POWER OF LOME ARBITRATION WEEK

Du 05 au 08 février 2025
à Lomé Hôtel 2 Février



Ciam
CENTRE INTERNATIONAL
D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION
Maritime & Financier

www.ciamlome.com

www.ciamlome.com

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	1	
LE PROMOTEUR	1	
JUSTIFICATION DU PROJET	2	
DEROULEMENT DES ACTIVITES	3	
PROGRAMME PREVISIONNEL	4	
CONDITIONS DE PARTICIPATION		8
SPONSORING	8	



PRÉSENTATION

Première édition d'un évènement inédit dans l'espace OHADA, The Power of L.A.W. sera organisée à Lomé, capitale des activités maritimes et financières.

The Power of L.A.W. se veut une semaine annuelle d'activités visant à rassembler des praticiens de l'arbitrage maritime et financier du monde entier à Lomé, dont la position stratégique permet déjà d'accueillir une plateforme de l'industrie financière africaine (AFIS).

The Power of L.A.W est un évènement visant à construire un lien puissant entre opérateurs, usagers, institutions des secteurs maritime et financier et les praticiens de l'arbitrage. L'évènement vise également à créer un cadre historique d'écoute entre professionnels et un cadre de connexion des jeunes praticiens, héritiers de l'arbitrage maritime et financier de demain.

The Power of L.A.W. est une tribune pour participer à des débats doctrinaux de haut niveau, des ateliers édifiants animés par des professionnels de renommée internationale.

The Power of L.A.W. est un évènement destiné à promouvoir l'arbitrage et la médiation comme modes de règlement des litiges maritimes et financiers.



LEPROMOTEUR

Créé en 2019 par l'Association Internationale pour le Développement de l'Arbitrage en Afrique (AIDAA), le Centre International d'Arbitrage et de Médiation (CIAM) s'est établi comme une institution de renommée internationale spécialisée dans le règlement des litiges maritimes et financiers.

L'idée d'un centre spécialisé dans le règlement des litiges financiers et maritimes est née de la volonté des fondateurs de répondre à un véritable besoin d'offrir aux opérateurs économiques de ces secteurs d'activités des modes de règlement de litiges adaptés et efficaces.

Le Centre a lancé ses activités à l'occasion d'un colloque

international sur l'arbitrage des litiges maritimes et financiers tenu à Lomé les 28 et 29 avril 2022 et qui avait réuni des participants de haute renommée.

Ses premiers arbitres et médiateurs ont été sélectionnés à la suite d'une formation organisée en septembre 2023 à Lomé après un appel à candidatures

The logo for AIDAA (Association Internationale pour le Développement de l'Arbitrage en Afrique) features the letters 'AIDAA' in a bold, dark grey sans-serif font. A small red square is positioned above the letter 'I'.

Association Internationale pour le
Développement de l'Arbitrage en Afrique

JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet comporte deux volets :

En premier lieu, de par sa position stratégique pour le développement et l'exploitation des infrastructures maritimes et financières utiles à la sous-région, le Port Autonome de Lomé (PAL) accueille les navires de dernière génération.

Qu'ils soient courtiers ou affréteurs, gestionnaires ou agents, armateurs ou assureurs, commissionnaires de transport, logisticiens portuaires, opérateurs portuaires, représentants en douane, ou simples usagers, les opérateurs du

commerce maritime sont impliqués dans l'usage des infrastructures portuaires pour le transport de marchandises à destination ainsi qu'au départ.

Avec plus de 90 000 navires (pétroliers, porte-conteneurs, rouliers), le fret maritime est le mode de transport le plus important pour l'expédition de marchandises à l'international.

Le volume total de marchandises échangées à l'international représente environ onze (11) milliards de tonnes par an. La CNUCED a indiqué que le commerce maritime a connu une croissance

de 1,4% en 2022, et que cette tendance sera de 2,1% par an en moyenne sur la période 2023-2027 et multiplié par 4 d'ici à 2050.

Aujourd'hui, le PAL est perçu par beaucoup d'acteurs comme un lien d'interconnexion entre l'Afrique et le reste du monde, mettant ainsi Lomé dans une position unique et durable pour améliorer les délais de livraison et soutenir le développement de la sous-région.

Un armateur n'a pas hésité à dévoiler son ambition de renforcer sa présence en Afrique à partir de Lomé :



« Une dématérialisation des processus entre la mer, la terre et le client conjuguée avec une collaboration avec les partenaires et les administrations concernées permettra de contribuer à façonner un avenir plus durable pour l'Afrique et la planète. »

Dès lors, les litiges liés aux activités maritimes qu'ils portent sur les questions d'exploitation et gestion de navires, de navigation, de transport de marchandises,

réparation, commission, logistique, vente, charte-partie, assurance etc.... impliquent très souvent des parties africaines tout en ayant un caractère international.

Or, depuis très longtemps, l'arbitrage maritime est le mode de règlement habituel des litiges en cette matière. Il y a donc nécessité pour les parties africaines de « domestiquer » l'arbitrage maritime comme mode de règlement des litiges les impliquant.

En second lieu, la position dominante de Lomé comme siège des institutions financières sous régionales telles que la BOAD, la BICD, ETI, AGF, CICA-RE et sa proximité avec la bourse régionale d'Abidjan renforce la réflexion sur l'efficacité et l'adéquation des procédures arbitrales dans le cadre des litiges relevant des matières complexes que sont le droit bancaire et le droit financier.

Les grands acteurs constatent de plus en plus que l'arbitrage paraît plus adapté aux litiges en matière bancaire et financière et reconnaissent que les caractéristiques de cette procédure complètent efficacement l'offre de mécanismes de résolution des litiges dans l'espace OHADA tout en contribuant à l'attractivité de la zone.

Dans ces circonstances, le CIAM a décidé de réunir à Lomé tous les acteurs des secteurs maritime, bancaire et financier avec leurs clients et partenaires dans le cadre d'un évènement majeur dénommé The Power of L.A.W. afin de débattre, pendant une semaine, des

justifications du règlement des litiges maritimes et financiers en Afrique par voie d'arbitrage et de médiation, en abordant les thématiques propres à chaque secteur d'activité et celles des arbitrages commerciaux et d'investissement.

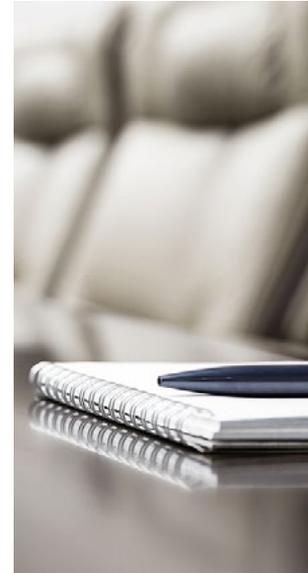
Enfin, partant du principe qu'aucune place d'arbitrage ne peut se développer sans l'action de l'État dans son rôle de régulation et de création d'un cadre juridique et législatif attrayant, les organisateurs de cet évènement inédit et leurs partenaires entendent susciter l'intérêt et l'accompagnement des pouvoirs publics afin de créer un cadre juridique

moderne et innovant susceptible de séduire l'écosystème de l'arbitrage international de plus en plus exigeant.

Il s'agira, à ce titre, non seulement de compléter incessamment l'arsenal législatif promu par le traité OHADA et ses actes uniformes, mais également d'envisager la mise en place d'un organe juridictionnel à caractère international impliquant les professionnels et devant lequel les parties viendraient exercer des recours en annulation en toute confiance.

DEROULEMENTDESACTIVITES

The Power of L.A.W se veut une semaine au cours de laquelle, des praticiens du droit, des chefs d'entreprises, des institutions d'appui à l'investissement, des institutions financières, des partenaires au développement et des experts régionaux et internationaux viendront réfléchir, dans un esprit d'échanges et de partenariat, sur les opportunités de faire de Lomé une place privilégiée de règlement des litiges maritimes et financiers par voie d'arbitrage et de médiation.



PROGRAMMEPREVISIONNEL

Horaire (GMT)	Activités
Jour 1 : 05 Février 2025	
08h00 - 09h00	Accueil et Enregistrement
09h00 - 10h00	<p>Cérémonie d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mot de bienvenue du Président de l'AIDAA; • Allocution d'ouverture du Garde des sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation; • Intermède; • Photo de famille & interviews; • Visite des stands
10h00-10h30	<p>Le mot des Invités d'Honneur</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. le Président de l'EUROCHAM TOGO; • M. le Président de l'Association des armateurs africains; • M. le Secrétaire Général de l'OMI
10h30-11h	<p>Key notes : Lomé, place de l'arbitrage maritime et financier</p> <ul style="list-style-type: none"> • La position stratégique du port autonome de Lomé; • Lomé, siège des grandes institutions financières et bancaires de la région; • Lomé propice au monde des affaires
11h- 12h 40	<p>Panel 1 : L'arbitrage maritime dans le Golfe de Guinée : regards croisés des praticiens</p> <ul style="list-style-type: none"> • Point de vue d'un armateur; • Point de vue d'un affréteur; • Point de vue d'un commissionnaire; • Point de vue d'un réassureur; • Point de vue d'un douanier

12h40 -14h00	Déjeuner
14h00-15h30	<p>Panel 2 : La pratique de l'arbitrage en matière financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux de l'arbitrage pour les banques de développement; • L'arbitrage d'investissement en Afrique, état des lieux, perspectives; • Capital-Investissement en droit OHADA : quelle place pour l'arbitrage ? • La clause d'arbitrage dans les conventions de crédits : retour d'expérience sur les difficultés rencontrées; • L'arbitrage et les litiges liés au détournement de crédit; • Les clauses d'arbitrage dans les contrats de garantie financière
Jour 2 : 06 Février 2025	
08h00 - 09h00	Accueil des intervenants et des participants
09h00 - 10h40	<p>Panel 3 : Premières vues sur l'arbitrage en Afrique : entre difficultés et avancées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les litiges maritimes et disparités légales dans l'espace OHADA; • L'immunité d'exécution en droit OHADA; • L'exéquatur des sentences arbitrales dans l'espace OHADA; • L'arbitrage ZLECAF
10h40-12h10	<p>Panel 4 : Les spécificités de l'arbitrage maritime</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le recours à la clause de Safe port ou de Safe berth dans l'arbitrage maritime; • Le recouvrement de créances maritimes par voie d'arbitrage; • L'indemnité d'assistance maritime et l'application de la clause SCOPIC; • Les grandes tendances jurisprudentielles de l'arbitrage maritime (hardship, rupture contrats à long terme, clause d'adaptation, bonne foi, respect de la parole donnée, etc.); • Les mesures conservatoires et provisoires dans l'arbitrage maritime

12h10 -14h00	Déjeuner
14h00-15h30	Panel 5 : Assurance et arbitrage <ul style="list-style-type: none"> • Les conventions d'arbitrage dans les contrats d'assurance; • L'arbitrage en matière d'assurance maritime : retour d'expérience
Jour 3 : 07 Février 2025	
08h00 - 09h00	Accueil des intervenants et des participants
09h00 - 10h30	Panel 6 : L'Afrique et l'arbitrage international <ul style="list-style-type: none"> • L'arbitrage des litiges liés aux ressources naturelles en Afrique; • L'arbitrage dans les contrats miniers et gaziers en Afrique; • Commande publique et arbitrage en Afrique; • La place des arbitres africains dans l'arbitrage international; • La place des centres d'arbitrage africains dans le règlement des litiges
10h30-12h00	Panel 7: La pratique de la médiation dans les litiges maritimes et financiers <ul style="list-style-type: none"> • La médiation : méthode de résolution adaptée aux litiges maritimes; • La médiation : méthode de résolution adaptée aux litiges financiers; • L'exécution de l'accord de médiation
12h30 -14h00	Déjeuner
Jour 4 : 08 Février 2025	
09h00	Visite guidée

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Participation physique

Avant le 25 décembre 2024

Après le 25 janvier 2025

Inscription individuelle

400 000 XOF – 610 € – 720 \$

500 000 XOF – 763 € – 900 \$

Inscription étudiant(e)

200 000 XOF – 307 € – 332 \$

Inscription en groupe (3 personnes et plus)

1.000.000 XOF – 1525 € – 1612 \$

400 000 XOF – 610 € – 720 \$/ personne

Participation par visioconférence

Avant le 25 décembre 2024

Après le 25 janvier 2025

300 000 XOF – 458 € – 540 \$

400 000 XOF – 610 – 720 \$

L'inscription donne droit :

- * **Au dossier pédagogique du colloque**
- * **A l'accès au colloque**
- * **Aux pauses café**
- * **Aux déjeuners**
- * **A l'attestation de participation au colloque**



TECK: 5.000.000 XOF
7.6223 Euros | 8.085 Dollars

Projection d'un spot publicitaire sur écran avec un message de 60 secondes avant les tables rondes et ateliers-discussion, durant les pauses café et les déjeuners ;

Mention du logo sur tous les matériels promotionnels de l'événement ;

Insertion de matériel promotionnel dans les documents individuels des participants de l'évènement ;

Identification comme sponsor TECK de l'évènement ;

Détention d'un stand dans la salle de conférence ;
Accès gratuit aux plénières pour 4 personnes.

ACAJOU : 3.000.000 XOF
4.573 Euros | 4.851 Dollars

- Projection du logo sur écran pendant les pauses café et les déjeuners ;
- Logo sur tous les matériels promotionnels de l'évènement ;
- Insertion de matériel promotionnel dans les documents individuels des participants de l'évènement ;
- Identification comme sponsor ACAJOU de l'évènement ;
- Détention d'un stand dans la salle de conférence ;
- Accès gratuit aux plénières pour 2 personnes.

IROKO: 1.000.000 XOF
1 520 Euros | 1 668 Dollars

- Projection du logo sur écran durant les pauses café ;
- Identification comme sponsor IROKO de l'évènement ;
- Accès gratuit aux plénières pour 1 personne.

Nos contacts :

Adresse : 14, avenue de la Providence, Tokoin Solidarité 08 BP 81 125, Lomé-Togo
Tél.: (+228) 93 08 07 07 | 90 04 10 17 | 90 94 71 71
E.mail : contact@ciamlome.com | Site web : www.ciamlome.com

Nos informations bancaires :

Bénéficiaire/Beneficiary Name : **Association Internationale pour le Développement de l'Arbitrage en Afrique (AIDAA)**

Banque/Bank name: **Ecobank Togo SA**

Adresse/Bank Adress : **20 Avenue Sylvanus Olympio BP 3302 Lomé - Togo**

Code banque/Bank code : **TG055**

Code Guichet : **01701**

N°compte/Account number: **141289897001**

Clé RIB/Account key: **50**

Code IBAN/IBAN code: **TG53 TG53TG0550170114128989700150**

Code Swift/ Swift code: **ECOCTGTG**